



Du registre aux délibérations du Conseil Communal a été extrait ce qui suit

SÉANCE PUBLIQUE du 2 décembre 2024

Présents :

Mr. Jean-Jacques MATHY, Bourgmestre – Président temporaire ;
Mr. Michaël DOMBRET, Mr. Daniel BURNOTTE, Mme Mariève BERTRAND, Mr. Renaud FABRI, Échevins sortants;
Mme Dominique GILLOT, Mr. Nicolas BERCHEM, Mr. Emile SMITS, M. Rémy OLEMANS, Mme Marie-Noëlle GILLES,
Mme Mireille BOUVIER, M. Luc STIENON, Mr. Julien GALVAN, Mr. Guy MOLENS, M. Loïc MOREAUX, Mme Aurélie de
GHERLACHE de GOMERY, Conseillers;
Mme Yvonne de GRADY de Horion, Présidente sortante du CPAS;
Mr. Laurent NOEL, Directeur Général;

Objet : Conseillers communaux – Déclarations facultatives d'apparement : prise d'acte.

Le Conseil, en séance publique,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1123-1 (groupes politiques), L1234-2 (asbl), L1522-4 (associations de projet), L1523-15 (intercommunales), ... ;

Vu la composition des groupes politiques au sein du conseil communal de Ramillies, soit :

- **Groupe politique Liste du Bourgmestre** : Jean-Jacques MATHY, Michaël DOMBRET, Dominique GILLOT, Aurélie DE GERLACHE, Renaud FABRI, Loïc MOREAUX et Guy MOLENS.
- **Groupe politique IMPULSION RAMILLIES** : Yvonne DE GRADY, Nicolas BERCHEM, Rémy OLEMANS, Emile SMITS et Marie-Noëlle GILLES.
- **Groupe politique IC** : Mireille PAQUET-BOUVIER, Luc STIENON et Julian GALVAN.
- **Groupe ECOLO** : Daniel BURNOTTE et Mariève BERTRAND.

Considérant que les élus de la liste Écolo sont automatiquement reliés à leur liste nationale wallonne et qu'ils confirment vouloir rester attachés à cette liste, tandis que les élus des listes "Liste du Bourgmestre", IMPULSION RAMILLIES et IC peuvent déposer une déclaration d'apparement ;

Considérant que les conseillers élus suivants ont déposé une déclaration d'apparement auprès du secrétariat communal :

- Nicolas BERCHEM ;
- Rémy OLEMANS ;
- Yvonne DE GRADY ;
- Marie-Noëlle GILLES ;
- Emile SMITS ;
- Michaël DOMBRET ;
- Guy MOLENS ;
- Loïc MOREAUX

Considérant que les conseillers élus suivants n'ont pas déposé une déclaration d'apparement auprès du secrétariat communal :

- Mireille PAQUET-BOUVIER ;
- Luc STIENON ;



- Julien GALVAN ;
- Jean-Jacques MATHY ;
- Dominique GILLOT ;
- Aurélie DE GERLACHE ;
- Renaud FABRI

En conséquence ;

PREND ACTE des déclarations d'apparement suivantes :

ECOLO:

- Daniel BURNOTTE
- Mariève BERTRAND

MR:

- Nicolas BERCHEM ;
- Rémy OLEMANS ;
- Yvonne DE GRADY ;
- Marie-Noëlle GILLES ;
- Emile SMITS ;
- Michaël DOMBRET ;
- Loïc MOREAUX

LES ENGAGES:

- Guy MOLENS ;

SANS APPAREMENT:

- Mireille PAQUET-BOUVIER ;
- Luc STIENON ;
- Julien GALVAN ;
- Jean-Jacques MATHY ;
- Dominique GILLOT ;
- Aurélie DE GERLACHE ;
- Renaud FABRI

CHARGE le collège communal de publier ces déclarations sur le site internet de la commune et de transmettre l'information aux institutions qui en ont besoin.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,
sé) Laurent NOEL

Le Bourgmestre - Président,
sé) Jean-Jacques MATHY

Pour extrait conforme,
délivré à Ramillies, le 3 décembre 2024

Par ordonnance :

Le Directeur général,
L. NOEL



Le Bourgmestre,
J-J. MATHY